



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**



Reçu le : 23 AOUT 2024 _ _ _

Schoelcher, le 23 AOUT 2024

Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement

à

Monsieur le Maire de Fort-de-France

Objet : Modification n°1 du PLU de Fort-de-France

Vous avez notifié aux services de l'État la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Fort-de-France le 25 juillet 2024. Le démarrage de l'enquête publique est prévue pour le 26 août 2024, ce qui laisse un mois aux personnes publiques associées pour transmettre leur éventuel avis à verser au dossier d'enquête.

Je vous confirme avoir bien reçu la notice de présentation de la modification. Ce document justifie effectivement les évolutions souhaitées du PLU. Cependant, le dossier ne contient pas les éléments modifiés, notamment les extraits du futur règlement. Sans connaître cette future rédaction du règlement du PLU, l'impact de la modification ne peut être évalué.

Par ailleurs, la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) doit être saisie avant l'enquête publique. En effet, cette modification est soumise au moins à un examen au cas par cas au titre de l'évaluation environnementale. La décision de la MRAE est à verser au dossier d'enquête.

En conséquence, vous trouverez ci-joint un premier avis des services de l'État, avis qui s'avère réservé. En effet, les remarques présentées ne peuvent qu'être partielles car ne concernant que les éléments fournis, à savoir uniquement les justifications des modifications. Cet avis vous est transmis afin de compléter le dossier d'enquête publique, mais il a vocation à être amendé par la suite au regard des compléments à apporter.

Je tiens à vous alerter sur la difficulté à tenir une enquête publique sans mettre à disposition les éléments modifiés du PLU pendant toute la durée de l'enquête.

Au vu des différents éléments manquants, je vous invite à décaler l'enquête publique afin de garantir son bon déroulement.

DEAL Martinique
Affaire suivie par : Frédéric VAUDELIN
BP 7212 Pointe de Jaham
97274 Schoelcher CEDEX
05 96 59 59 84
frederic.vaudelin@developpement-durable.gouv.fr

La Directrice Adjointe de l'Environnement
de l'Aménagement et du logement


Véronique LAGRANGE